Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9470575
Centre d'intérêt: 705

Développement personnel et social : perspectives d'emploi et marché du travail : bilan et choix professionnels, GTF 152 : définition du domaine d'examen. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, 1993.
10 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 38-3452-05. Bibliogr.: p. 10.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation générale des adultes

---

Descripteur(s): Choix professionnel * Programme d'études * Evaluation sommative * Elaboration d'examens * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: Développement personnel et social (Programme)

La présente définition du domaine sert à décrire et à organiser, à des fins d'évaluation sommative, les éléments essentiels et représentatifs du programme Développement personnel et social destiné aux adultes et, plus particulièrement, du cours GTF 152 : Bilan et choix professionnels. Elle permet la préparation des épreuves et assure leur correspondance avec le programme.

Type de document:

94-70575

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction de la formation générale des adultes

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

PERSPECTIVES D'EMPLOI ET MARCHÉ DU TRAVAIL

BILAN ET CHOIX PROFESSIONNELS

GTF 152

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

SEPTEMBRE 1993

38-3452-05

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Présentation 1

2. Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation 2

3. Contenu du programme d'études aux fins d'évaluation sommative 3

   3.1 Notions 3

   3.2 Habiletés 4

4. Tableau de pondération 5

5. Comportements observables 6

6. Justification des contenus et de leur pondération 8

7. Spécification des épreuves 9

   7.1 Types d'épreuves 9

   7.2 Note de passage 9

8. Références bibliographiques 10

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

GTF 152 : BILAN ET CHOIX PROFESSIONNEL

1. PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études et, plus particulièrement, du cours GTF 152. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2. CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION

Orientations	Conséquences
Les programmes de *Développement personnel* et *social* favorisent chez l'adulte sa pleine réalisation comme individu et comme membre d'une collectivité dans une société en changement.	Par l'évaluation sommative, on s'assurera que l'élève maîtrise les connaissances et les habiletés nécessaires à sa pleine réalisation, mais elle ne permettra pas de porter un jugement sur le cheminement personnel de l'élève.
Le volet *Perspectives d'emploi et marché du travail* propose à l'adulte de clarifier son objectif professionnel, de planifier son projet de formation et de préparer son insertion ou sa réinsertion sur le marché du travail.	Au moment de l'évaluation, on devra tenir compte de l'expérience de vie de l'adulte en privilégiant des mises en situation concrètes qui correspondent à son insertion professionnelle.
Le cours *Bilan et choix professionnel* permet à l'élève de clarifier son choix professionnel et de tracer un bilan personnel à partir de ses acquis expérientiels.	Par l'évaluation sommative, on devra s'assurer que l'élève maîtrise les méthodes de travail et les concepts de référence nécessaires à un choix professionnel éclairé. La mesure de ces éléments se fera en vérifiant les connaissances théoriques, les habiletés de compréhension, d'application, d'analyse et de synthèse.
Il permet également à l'adulte de connaître certains métiers qui lui sont accessibles en utilisant des sources d'information scolaire et professionnelle.	Par l'évaluation sommative, on devra s'assurer, grâce à des mises en situation réalistes, que l'adulte puisse réunir et interpréter certains éléments d'information scolaire et professionnelle.

3. CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES AUX FINS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

3.1 **Notions**

Bilan personnel :

- Composantes
  - Connaissances
  - Compétences
  - Aptitudes
  - Traits de personnalité
    - Besoins
    - Valeurs
    - Intérêts
    - Qualités
    - Tempérament
  - Expériences de vie
    - de formation
    - de travail
- Élaboration
- Choix professionnel

Information scolaire et professionnelle :

- Sources d'information
  - Répertoire et fonctionnement (Code canadien descriptif des professions)
  - Répertoire informatisé (AREF, CHOIX, monographies)
- Recherche d'information
- Exigences des professions

3.2 **Habiletés**

Connaître :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité :

– de définir divers concepts et notions;
– de reconnaître des outils et des ressources.

Comprendre :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de distinguer divers éléments.

Appliquer :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité :

– de réaliser une tâche relative aux apprentissages effectués;
– d'organiser et de réaliser une recherche d'information.

Analyser :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité :

– de sélectionner de l'information pertinente;
– de déduire certaines hypothèses selon le contexte.

Synthétiser :

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité de présenter un choix professionnel et de justifier ce choix.

4. TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions / Habiletés	BILAN PERSONNEL 65 %	INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE 35 %
CONNAÎTRE 10 %	Définition des composantes - Connaissances - Compétences - Aptitudes - Traits de personnalité - Expériences de vie - de formation - de travail (1) 5 %	Sources d'information - Répertoire et fonctionnement (CCDP) - Répertoire informatisé (AREF, CHOIX, monographies) (6) 5 %
COMPRENDRE 10 %	Traits de personnalité - Besoins - Valeurs - Intérêts - Qualités - Tempérament (2) 10 %	
APPLIQUER 25 %	Élaboration (3) 15 %	Recherche d'information (7) 10 %
ANALYSER 35 %	Bilan personnel (4) 15 %	Exigences des professions (8) 20 %
SYNTHÉTISER 20 %	Choix professionnel (5) 20 %	

5. COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items ↓ Numéros des cases du tableau de pondération ↓

5 % 1- Associer le nom d'une composante d'un bilan personnel à une définition correspondante.

10 % 2- Associer des traits de personnalité à des exemples présentés.

30 % 3-4- À partir d'une étude de cas, remettre par écrit :

- trois expériences de vie transférables dans un milieu professionnel;
- deux connaissances transférables dans un milieu professionnel;
- deux aptitudes correspondant aux hypothèses de choix professionnel proposées dans l'étude du cas;
- deux traits de personnalité qui influent directement sur les hypothèses de choix professionnel.

30 % 5-7- Présenter par écrit un choix professionnel ainsi que son profil d'emploi et des arguments qui le justifient.

Pour le profil de l'emploi, utiliser une ou des sources d'information accessibles telles que le CCDP et des monographies.

Le profil de l'emploi devra contenir les éléments suivants :

- une description de la profession;
- une énumération des tâches;
- la formation nécessaire;
- les perspectives d'emploi;
- la source d'information.

Les arguments porteront respectivement sur :

- des expériences de formation, de travail, de vie (1 exemple de chacun);
- des intérêts et des valeurs (2 éléments);
- des aptitudes générales et relationnelles (2 éléments);
- des traits de personnalité (3 éléments).

Dans la correction, on tiendra compte de la présence des éléments ainsi que de la pertinence des arguments correspondant au choix professionnel; cependant, on ne tiendra pas compte du choix professionnel lui-même.

5 % 6- Énumérer trois outils ou documents de référence qui traitent d'information scolaire et professionnelle.

20 % 8- À partir d'une étude de cas et de la description des exigences de trois professions, indiquer celle qui convient le mieux à la personne en cause et justifier ce choix. Les arguments présentés devront correspondre aux expériences de vie, à la formation scolaire et aux traits de caractère de la personne en cause.

6. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Par les orientations du programme d'études l'élève pourra acquérir les habiletés qui lui permettront de faire un choix professionnel éclairé en tenant compte du bilan personnel qu'il aura établi. Par conséquent, dans le tableau de pondération, on accorde une importance plus marquée aux habiletés *Appliquer*, *Analyser* et *Synthétiser*, qui sont au coeur même des apprentissages proposés dans le programme. Les orientations lui permettront aussi d'acquérir des connaissances et de comprendre certaines notions de base auxquelles on accordera une importance moins grande, comme le montre le tableau.

Étant donné que, dans le programme, on accorde une grande importance aux éléments du bilan personnel, il est justifié d'accorder une pondération plus grande à ces éléments.

La pondération de 35 p. 100 accordée aux éléments relatifs à l'information scolaire et professionnelle s'explique par la place moins importante qu'ils occupent dans le programme et par le fait qu'ils nécessitent de la part de l'élève un investissement de temps moins grand pour acquérir cette compétence.

7. SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 **Types d'épreuves**

L'épreuve écrite qu'on fait passer aux fins d'évaluation sommative sera constituée de deux parties.

La première partie servira à mesurer les comportements observables des dimensions 5 et 7. Il s'agit de la production d'un travail écrit.

La seconde partie (questionnaire) servira à mesurer les comportements observables des dimensions 1, 2, 3, 4, 6 et 8.

On préférera les items à correction objective. Les mises en situation et les études de cas devront être brièvement décrites.

La première partie (travail écrit) sera remise à la fin du cours; cependant, les consignes et les critères de correction seront donnés à l'élève au début du cours. Cette partie doit être réalisée **avant** de passer la seconde partie (questionnaire).

La seconde partie de l'épreuve (questionnaire) se déroulera en une seule séance de 60 minutes; on la fera passer à la fin du cours. L'élève ne pourra consulter aucune note de cours ni aucun document de référence.

7.2 **Note de passage**

La note de passage pour le cours (l'ensemble de l'épreuve) est de 60 sur 100. La première partie compte pour 30 p. 100 de l'épreuve et la seconde pour 70 p. 100.

8. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DGEA. Acquis scolaires, *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'Éducation des adultes*, février 1988, 113 pages.

DGEA. *Programmes de développement personnel et social* : édition préliminaire, novembre 1989, 252 pages.

DGEA. *Développement personnel et social : bilan et choix professionnel GTF 152*, cahier de matériel d'apprentissage, édition préliminaire, septembre 1989, 361 pages.